

ANNEXE 4

RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

BTS Design de produits

RÈGLEMENT ET GRILLE D'EXAMEN

			Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités	Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle			
Épreuves	unité	coef	Forme	durée	Forme	durée	Forme	durée
E1 Culture générale et expression	U. 1	3	écrit	4 h	CCF 4 situations d'évaluation		écrit	4 h
E2 Langue vivante étrangère 1	U. 2 (a) (c)	2	oral	0 h 20	CCF 2 situations d'évaluation		oral	0 h 20
E3 Mathématiques – Sciences Sous épreuve : Mathématiques Sous épreuve : Sciences physiques	U. 3	3			CCF			
	U. 3.1	1,5	écrit	1 h 30	3 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
	U. 3.2	1,5	écrit	1 h 30	2 situations d'évaluation		écrit	1 h 30
E4 Démarche créative	U. 4	4	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation		pratique	2 x 8 h
E5 Épreuve professionnelle de synthèse Sous épreuve : Dossier de travaux personnels Sous épreuve : Rapport de stage ou d'activités professionnelles Sous épreuve : Projet de synthèse Projet de design Économie et gestion Philosophie	U. 5 (b)	10						
	U. 5.1 (c)	5	Oral (soutenance)	0 h 20	Oral (soutenance)	0 h 20	Oral (soutenance)	0 h 20
	U. 5.2	1	Oral (soutenance)	0 h 10	Oral (soutenance)	0 h 10	Oral (soutenance)	0 h 10
	U. 5.3	4	Oral (soutenance)	0 h 20	Oral (soutenance)	0 h 20	Oral (soutenance)	0 h 20
E6 Culture design et Technologies Sous épreuve : Culture design Sous épreuve : Technologies	U. 6	6	CCF 2 situations d'évaluation		CCF 2 situations d'évaluation			
	U. 6.1	3					écrit	3 h
	U. 6.2	3					écrit	3 h
EF1 Langue vivante étrangère 2	UF. 1 (a) (c)		Oral	0 h 20	Ponctuel (oral)	0 h 20	Oral	0 h 20

- (a) La langue vivante étrangère facultative est différente de la langue vivante étrangère obligatoire.
 (b) L'ensemble des sous-épreuves U. 5.1, U. 5.2, U. 5.3, se déroule dans la continuité et dans l'ordre du tableau.
 (c) Précédée d'un temps égal de préparation.